



LÉGATION DE SUISSE
EN BELGIQUE

En circulation dodis.ch/10091
14.9.
Paris P.
Bruxelles, le 4 septembre 1954. A.

R.P. No 27.- A/es.

Confidentiel.

Objet: Visite du Congo Belge
et du Ruanda-urundi.- Inspection
du Consulat de Léopoldville et
des Colonies.

92.22.7.34

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au cours du voyage de 35 jours (30 juillet - 3 septembre) que j'ai terminé hier, je me suis efforcé de nouer d'excellentes relations avec le Gouverneur Général, les gouverneurs des cinq provinces parcourues et les administrateurs rencontrés. D'autre part, j'ai porté mon attention particulièrement sur les sujets suivants:

1. Situation politique et économique du Congo et du Ruanda-Urundi.
2. Situation des Suisses dans ces colonies. Emigration.
3. Représentation consulaire de la Suisse.

Je n'ai pas étudié la situation financière, sachant que deux personnes infiniment plus qualifiées que moi, (M. Nussbaum, ^{sv} directeur de la S.B.S. à Bâle, et l'un de ses collaborateurs) avaient examiné ce problème sur place, récemment. Je présume que le Conseil fédéral connaît le rapport de M. Nussbaum, que j'ignore.

J'ai suivi l'itinéraire suivant:

- a) par avion Sabéna: Bruxelles - Casablanca - Léopoldville (Léo)
- b) par petit avion militaire: Léo - Matadi - Luluabourg - Manono - Elisabethville (E'ville) - Usumbura

Monsieur Max P e t i t p i e r r e ,
Conseiller fédéral,
Chef du Département Politique,
B e r n e .

- 2 -

- c) par auto: Usumbura - Kivu - Irumu
- d) par petit avion militaire: Irumu - Stanleyville
- e) par avion Sabéna: Stanleyville - Le Caire - Bruxelles.

En tout: 18.500 km. en avion, 2.500 km en auto. Voyage du plus haut intérêt et qui, j'ai de bonnes raisons de le croire, sera profitable à la Suisse. J'ajoute: voyage extrêmement fatigant.

I. Situation politique et économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

La paix la plus complète règne dans ces colonies, bien qu'elles soient proches du Kénia, profondément troublé par la grave révolte des Mau-Mau. Il semble que la défaite en Indochine et l'effondrement de l'Empire Français n'aient pas encore eu de répercussions au Congo? Quant aux colonies sous tutelle du Ruanda-Urundi, les critiques très souvent infondées de certains membres de la Commission de tutelle de l'O.N.U. - qui seraient bien inspirés de voir ce qui se passe chez eux, en Amérique du Sud et aux Indes! - ne facilitent pas la tâche du Gouverneur de ces deux provinces.

A quoi attribuer la révolte du Kénia? A des erreurs commises par l'occupant, qui aurait distribué à ses colons une partie importante des terres appartenant aux Kikouyou, tribu d'agriculteurs très prolifiques, - et sans doute aussi au mépris bien connu de nombreux Anglais pour les "natives"? Les Belges, sans aller comme les Portugais jusqu'au mélange des races, n'ont aucun préjugé contre les Noirs. Au contraire: ils s'occupent avec un grand dévouement de leur sort: instruction primaire (voire supérieure) et professionnelle, état sanitaire, nourriture, salaire, allocations familiales, logement. Je puis affirmer que l'administration des colonies est excellente, en dépit d'une paperasserie bureaucratique excessive, qui fait le désespoir de nombreux administrateurs.

- 3 -

Le Congo s'équipe et se développe avec une rapidité stupéfiante. Certaines villes (Bukavu, Goma, par exemple) n'existaient pas, il y a cinq ans! Léopoldville, Stanleyville, entre autres, sont de vastes chantiers de construction. Malgré la chute de certains produits (la papaie est tombée de 240 à 60 francs la tonne) et le cours aléatoire d'autres plantes (le café notamment), le colon sérieux et travailleur peut faire de bonnes affaires, à partir de la troisième année au plus tôt pour des plantations nouvelles.

La situation politique et économique est bonne. Que réserve l'avenir? Pour le Ruanda-Urundi, convoité par certaines grandes puissances, l'on peut craindre que la tutelle ne soit levée trop rapidement ou transférée? Ce serait plus regrettable pour ces provinces que pour la Belgique: En effet, ces provinces pauvres, à population très dense, coûtent plus à la Métropole qu'elles ne lui rapportent. Il n'en est pas de même du Congo.

Au Congo, l'évolution des Noirs - qui ont des siècles de retard, il ne faut pas l'oublier - n'est qu'à ses débuts. Même au rythme accéléré actuel, l'on ne saurait espérer que cette colonie sera capable - avant deux générations au moins - de se diriger par elle-même, de constituer un gouvernement indépendant, sûr, d'organiser une administration saine. L'on peut craindre que les "évolués" et les demi-évolués ne cherchent par la suite à satisfaire leurs ambitions, à tirer parti de ce qui se passe en Tunisie et ailleurs.

Sans vouloir jouer au prophète, la paix au Congo me paraît assurée pour quelques lustres au moins. J'ajoute que le communisme - qui trouverait un terrain facile parmi les Noirs très crédules et influençables - ne se manifeste guère; il est d'ailleurs surveillé de très près; en particulier, les voyageurs qui viennent de l'Abyssinie sont soumis à des interrogatoires serrés.

- 4 -

II. La Suisse et le Congo.

1. Notre colonie:

900 Suisses domiciliés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi sont immatriculés au Consulat de Léo. On peut présumer que 1.200 Suisses environ vivent dans ces territoires. Ce chiffre est important; puisque la population blanche n'est que de 52.000 contre 15 millions d'indigènes. Seuls les ressortissants du Portugal (3.300), des Iles Britanniques (1.660), de l'Italie (1.700), de la Grèce (1.700), sont plus nombreux. Les colonies française, américaine, hollandaise, luxembourgeoise, suédoise et norvégienne sont beaucoup plus faibles que la nôtre, répartie dans tout le territoire, avec les deux plus forts groupements à Léopoldville et à Elisabethville. Nos compatriotes ne s'étaient constitués en groupement qu'à Léo. Depuis le 1er août 1954, deux associations sont en voie de formation; à Elisabethville et à Stanleyville.

Au Congo, la répartition d'après la catégorie de travail s'établit comme suit:

Suisses travaillant à leur propre compte:

Ingénieurs	2
Commerçants	25
Planteurs	15
Industriels	3
Exploitants forestiers	2
Entrepreneur	1
Horloger	1
Electricien	1
Transporteur	1
Mécaniciens	4

 55

- 5 -

Suisses travaillant comme agents de sociétés:

Directeurs de sociétés	15
Ingénieurs civils, forestiers, agronomes	32
Géologues	18
Médecins	3
Vétérinaires	10
Chimistes	5
Météorologistes	3
Géometres	8
Techniciens, mécaniciens, monteurs	54
Employés de commerce	86
Employés d'hôtel	6
Horlogers	3
Typographes	2
Chefs de chantiers, conducteurs de travaux	11
Agriculteurs	6
Bouchers	2
Formager	1
Meunier	1
Boulangier	1
Menuisiers	2
Nurse	1
Couturière	1
Coiffeuse	1
Missionnaires catholiques	25
Missionnaires protestants	20
Missionnaires Armée du Salut	16

 333

J'ai fait une allocution devant 150 Suisses réunis à Léo le soir du 1er août. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec de nombreux compatriotes, à Elisabethville notamment, et à Stanleyville. J'ai pu rendre service à la Mission scientifique suisse dirigée par le Professeur Henn, en intervenant directement auprès du Gouverneur du Kivu. J'ai eu le plaisir de présenter les dirigeants des

- 6 -

colonies d'Elisabethville et de Stanleyville aux gouverneurs de ces provinces.

2. Entrée au Congo. Permis de travail:

Je crois devoir le rappeler: Il n'existe pas au Congo Belge de prescriptions spéciales relatives à l'octroi d'un permis de travail. Le visa d'entrée et d'établissement, délivré par une représentation belge à l'étranger, donne la possibilité à tout immigrant de prendre un emploi ou de s'établir à son propre compte. Pour obtenir ce visa, le ressortissant suisse doit se soumettre aux formalités suivantes:

a) s'il est employé:

- fournir un contrat de travail,
- verser une caution, payée normalement par l'employeur, soit fr.c. 50.000.- pour un célibataire, fr.c. 75.000.- pour un marié accompagné de son épouse.

b) s'il désire s'établir à son propre compte:

- fournir la preuve qu'il se trouve en possession de moyens d'existence suffisants pour subvenir à son entretien,
- déposer la caution d'usage.

Pour le surplus, je m'en réfère au rapport de gestion du Consulat de Léo pour 1952.

3. Assurance-chômage:

Il n'existe au Congo aucune caisse d'assurance-chômage. Le décret du 25.6.49 sur le contrat d'emploi oblige l'employeur à prendre à sa charge les frais médicaux, pharmaceutiques, dentaires et hospitaliers de ses employés ainsi que de leur famille pour autant que cette dernière soit domiciliée au Congo ou en Belgique. Chaque employé est obligé de contribuer à la Caisse Coloniale des Pensions de même qu'au Fonds Colonial des Invalidités.

En principe, le ressortissant suisse a les mêmes droits et les mêmes obligations en matière d'assurance

- 7 -

sociale que le ressortissant belge. Toutefois, jusqu'à maintenant, nos compatriotes ne peuvent bénéficier des prestations de l'assurance maladie lorsqu'ils se trouvent hors des possessions africaines de la Belgique ou du territoire métropolitain (voir lettre de la Légation du 18.1.54 ref. H.23.2.- D/sp.).

4. Trafic entre le Congo et la Suisse:

Voici les chiffres de ces dernières années:

	<u>1946</u>	<u>1947</u>	<u>1948</u>	<u>1949</u>	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>
	(en millions de francs suisses)							
Importations en Suisse:	5,7	8,5	15,9	8,2	14,4	19,8	8,7	8,6
Exportations suisses vers le Congo:	5,0	5,9	13,1	15,7	14,5	19,3	25,7	25,4

L'équipement industriel du Congo, la création de nombreuses centrales offrent à notre industrie un champ d'activité exceptionnel. Quant aux produits suisses (chocolat, confitures, Nescafé, etc.), on les trouve partout, même dans les marchés indigènes; ils sont préférés aux produits étrangers similaires.

Je signale aux industriels suisses que, chaque année depuis six ans, l'Association belge "Fabri-Métal" fait un voyage de propagande de cinq semaines au Congo Belge, établissant ainsi un contact permanent avec les chambres de commerce et associations similaires du Congo. Une mission suédoise en a fait de même, avec un grand succès, m'a-t-on assuré. Une semblable expédition ne pourrait-elle être envisagée par les milieux suisses intéressés?

5. Emigration de Suisses dans ces colonies:

De l'avis unanime des compatriotes que j'ai rencontrés, les Suisses sont traités dans les colonies aussi bien que les Belges et mieux que des étrangers d'autres nationalités. Le Suisse est littéralement assimilé au Belge par

- 8 -

les autorités. On peut donc encourager l'émigration de Suisses travailleurs, sérieux, en bonne santé, mais il convient que l'intéressé se renseigne au préalable sur l'état sanitaire de la région où il serait appelé à vivre: certaines sont encore redoutables.

Quant aux agriculteurs, ils ne peuvent partir qu'en qualité de colons ou de gérants, - la main-d'oeuvre étant exclusivement indigène, y compris le "capita" (chef d'équipe). Le colon doit envisager une mise de fonds minima de 60.000 francs suisses pour la reprise ou la création d'une plantation moyenne, avec une réserve d'environ 30.000 francs suisses pour les trois premières années, plus les frais d'une camionnette. Il convient d'ailleurs d'être très prudent et de conseiller à nos compatriotes d'aller eux-mêmes sur place, d'y faire un stage ou un séjour avant de se décider.

Si nous comparons la situation des Suisses au Brésil à celle de nos compatriotes dans les colonies belges, il est hors de doute que le Congo offre à tous points de vue des avantages.

6. Représentation consulaire suisse:

Me référant à mes trois rapports des 11 août 1954 datés d'Elisabethville, je réaffirme que notre représentation consulaire est absolument insuffisante.

M. le Consul Curchod m'a dit son intention de rendre visite, chaque année ou tous les deux ans, aux autorités et aux colonies suisses de telle ou telle province. Cela me paraît nécessaire. Les quelques frais de ces déplacements seront amplement couverts par les avantages que notre pays en retirera.

Conclusions.

1) La situation politique et économique du Congo et du Ruanda-Urundi est satisfaisante; les Suisses y sont très bien traités. En conséquence, on peut encourager l'émigration suisse dans ces colonies.

- 9 -

2) Vu l'augmentation du nombre des Suisses et le volume des affaires, vu les possibilités pour notre industrie de participer à l'équipement des colonies, il est indispensable et urgent d'améliorer notre représentation consulaire:

- a) en construisant un Consulat digne de la Suisse à Léopoldville;
- b) en augmentant les traitements absolument insuffisants du Consul et de ses collaborateurs;
- c) en nommant un vice-consul honoraire à Elisabethville.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

~~CHIFFRE~~